



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 8 juillet 2021

### COVID-19

#### **Maintien des mesures concernant l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie et les espaces publics et le port du masque.**

L'évolution positive de la situation sanitaire mène à l'adaptation de certaines règles barrières et à la levée des mesures restrictives, telles que le port du masque en extérieur, le couvre-feu, et l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique, conformément à la quatrième étape du processus de réouverture des établissements recevant du public et des activités mise en œuvre le 30 juin par le Gouvernement.

En Moselle, l'amélioration de la situation sanitaire nécessite tout de même une certaine vigilance afin de pouvoir perdurer. Il est donc indispensable de continuer à appliquer les gestes barrières et à adopter un comportement visant à éviter la propagation du virus.

Ainsi, la consommation d'alcool sur la voie publique et les espaces publics, y compris dans les parcs et jardins publics, dans les communes de plus de 10 000 habitants, et à Longeville-lès-Metz reste interdite en Moselle, à l'exception des terrasses autorisées à accueillir du public dans le respect du protocole sanitaire.

Le port du masque, quant à lui, n'est plus nécessaire sur la voie et dans l'espace publics, mais reste obligatoire en Moselle pour les personnes de plus de 11 ans sur les marchés ouverts (brocantes, ventes au déballage, etc.), dans les fêtes foraines, lors des manifestations et à l'occasion de tout autre rassemblement de personnes ne permettant pas le respect de la distanciation physique.

Il demeure également obligatoire dans les transports collectifs et dans les établissements recevant du public (services publics, bureaux, commerces, établissements culturels et sportifs, à l'occasion des déplacements à l'intérieur des bars et restaurants, etc.).

La levée progressive des contraintes sanitaires ne doit pas exclure une application stricte des mesures sanitaires et des gestes barrières.

Continuons à appliquer ces mesures, en maintenant les gestes barrières et allant tous se faire tester et vacciner !

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

#### Contact presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle